Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026024-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,
Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal. L'assemblée délibérante a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Se présentent :

Président	Titulaires	Suppléants
Marc FLEURY	Pascal GINOLLIN	Claude DERUY
	Mathieu SCIASCIA	Jérôme GINOLLIN
	Marc GUILBAUD	Armelle VULLIEN

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
La liste est élue à l'unanimité.

Cette commission est élue pour la durée du mandat du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

M. Marc FLEURY

MAIRIE D'AILLON-LE-JEUNE 73340

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026025-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Election commission Délégation de Services Publics (DSP)

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,
Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal. L'assemblée délibérante a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Se présentent :

Président	Titulaires	Suppléants
Marc FLEURY	Pascal GINOLLIN	Claude DERUY
	Mathieu SCIASCIA	Jérôme GINOLLIN
	Marc GUILBAUD	Armelle VULLIEN

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission de Délégation de Services Publics (DSP)
La liste est élue à l'unanimité.
Cette commission est élue pour la durée du mandat du conseil municipal

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

M. Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026026-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Délibération instituant une commission MAPA

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Il est proposé de créer une « commission MAPA » pour "Marché A Procédure Adaptée" afin d'assister Monsieur le maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres :

Président	Titulaires	Suppléants
Marc FLEURY	Pascal GINOLLIN	Claude DERUY
	Mathieu SCIASCIA	Jérôme GINOLLIN
	Marc GUILBAUD	Armelle VULLIEN

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité de :

- Créer une « commission MAPA »,
- Préciser que peuvent être convoqués aux réunions de la « commission MAPA », à titre consultatif les agents compétents dans le domaine objet du marché.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

M. Marc FLEURY

MAIRIE D'AILLON-LE-JEUNE 73340

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026027-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Création des commissions communales et désignation des délégués

- Conformément à l'article L. 2121-22 les conseils municipaux peuvent créer en leur sein des commissions municipales. Ces commissions sont chargées d'examiner des questions lui étant soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, affaires scolaires, urbanisme, environnement, habitat…
  Ces instances sont convoquées par le maire ou par le responsable de la commission. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.
- Il appartient à notre commune de désigner un Délégué titulaire et un Délégué suppléant, membres du conseil municipal, qui représenteront notre commune au sein du Comité Syndical du Parc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création des commissions communales et la désignation des délégués, comme présentées en annexe, à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour copie conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
M. Marc FLEURY

MAIRIE D'AILLON-LE-JEUNE
73340

Le Secrétaire de Séance,
Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026027-DE

COMMISSIONS

		Fonction & mission	Membres	Marc Fleury	Pascal Ginollin	Sophie Rassat	Mathieu Sclascia	Emilie Deleforge	Claude Deruy	Aurélie Dijoux	Jérôme Ginollin	Jessica Grandhaye	Marc Guilbaud	Armelle Vullien
1	Commission d'appel d'offres (CAO)		Le Maire, 3 titulaires, 3 suppléants											
2	Commission Délégation de Services Publics (DSP)		Le Maire, 3 titulaires, 3 suppléants											
3	Commission Marché A Procédure Adaptée (MAPA)		Le Maire, 3 titulaires, 3 suppléants											
4	Affaires touristique Développement de la station	Animation (lien avec AME)	Maire et tous les conseillers											
		Commercialisation												
		Amenagement station												
5	Finances	Budget	Maire et 4 conseillers											
		Analyses des demandes de subventions												
		Contrôle du bon usage de la subvention												
6	Urbanisme Foncier	Inruction permis de construire	Maire et 4 conseillers											
		PLUI												
		Développement des zones à aménager												
		Demande autorisation particulers												
		Habitat et gens du voyage												
		Renouvellement urbain et politique de la ville												
		Contrôle d'urbanisme												
		Bornage												
7	Agriculture -Fôret -Rivières -Chasse -Pêche	Liens avec les agriculteurs et la fruitière	1 adjoint 2 conseillers											
		Domaine forestiers												
		Vente de bois												
		Activité de pêche et Chéran (SMIAC)												
8	Environnement - Patrimoine - Fleurissement - Signalétique - Sentiers	Transition écologique (sensibilisation au développement durable..)	1 adjoint 4 conseillers											
		Mobilité douce												
		Valorisation du patrimoine (monuments du patrimoine, murs, faune, flore												
		Fleurissement de la commune												
		Ouverture et entretien de sentiers pédestres, équestres... en partenariat avec ICDT, le Parc												
9	Sécurité - Entretien - Bâtiments communaux - Déneigement - VRD	Suivi des travaux	titulaires, 3 suppléants											
		Plan deneigement												
		Route												
		Chemins ruraux												
		Entretien batiment												
		Matériel												
		Allon ville propre												
		Déchets												
		Décheterie mobile												
		protection du Nant												
10	Vie associative et sportive - Relation Jeunesse	Contact avec les associations	1 adjoint 3 conseillers											
		Suivi des événementiels soutien matériel et com												
		Equipement de sport												
		Recueil des souhaites des jeunes et propositions												
11	Piscine	Administration et embauche(s)	Maire 1 adjoint 1 conseiller											
		fonctionnement et commercialisation												
12	Affaires scolaires	Ecole	1 adjoint 2 conseillers											
		Relation Education nationale												
		Cantine (hors finances)												
13	Communication communal	Communiquer / différentes supports (site internet, blog, réseaux sociaux, panneau pocket)	Maire et 3 conseillers											
		Concertation citoyenne												
		Bulletin municipal												
14	Affaires sociales	Rencontre avec les personnes en difficulté	1 adjoint 2 conseillers											
		Liens avec assistantes sociales -ADMR-associations Bauges solidarité et Amis des Bauges												
		Repas des ainés												
		Bibliothèque												
15	Personnel	Analyse des besoins	Maire, 1 adjoint 2 conseillers											
		Suivi, recrutement amélioration												

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026027-DE

DELEGATIONS

		Membres	Marc Fleury	Pascal Ginollin	Sophie Rassat	Mathieu Sciascia	Emilie Deleforge	Claude Deruy	Aurélie Dijoux	Jérôme Ginollin	Jessica Grandhaye	Marc Guilbaud	Armelle Vullien
1	Grand Chambéry												
2	Conseil d'exploitation régie eau-assainissement de Grand Chambéry	1 titulaire,											
3	Ecomobilité	1 titulaire,											
4	PNR	1 adjoint 1 conseiller suppléant											
5	Syndicat mixte stations des Bauges SMSB	1 titulaire, 2 suppléants											
6	SEM des Bauges	1 titulaire,											
7	SIVOM Jeunesse familles des Bauges	1 titulaire, 1 suppléant											
8	Comité de jumelage	1 titulaire, 1 suppléant											
9	Syndicat mixte aménagement du Chéran (SMIAC)	1 titulaire, 1 suppléant											
10	Chambéry montagnes	via GCA											
11	Métropole Savoie	1 titulaire, 1 suppléant											
12	Sécurité du domaine skiable	Le Maire, 1 adjoint, 3 conseillers											
13	Aillon Margériaz événements (AME)	Membre d'honneur 2 titulaires,	Membre d'honneur										
14	Conseil d'école	1 titulaire, 2 suppléants											
15	RPI	2 titulaires, 2 suppléants											
16	Communes forestières	1 titulaire, 1 suppléant											
17	SDES	1 titulaire, 1 suppléant											
18	CCID	A venir											

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026028-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Désignation des délégués au PNR des Bauges

La commune d'Aillon-Le-Jeune fait partie du territoire labellisé Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO du Massif des Bauges. Ces labels reconnaissent le caractère exceptionnel de notre massif et constituent une grande opportunité de valorisation et d'actions pour l'ensemble des communes et des intercommunalités.

Il appartient à notre commune de désigner un Délégué titulaire et un Délégué suppléant, membres du conseil municipal, qui représenteront notre commune au sein du Comité Syndical du Parc.

Le comité syndical est composé de 93 élus : 1 représentant pour chacune des 71 communes, 5 villes-portes et 7 intercommunalités ; 3 représentants pour le département de la Savoie ; 2 pour le département de la Haute-Savoie ; et 5 pour la Région. Le Comité Syndical constitue la première instance délibérante du PNR du massif des Bauges.

Le Parc est un outil de développement, de préservation et de valorisation au service des communes d'un territoire remarquable. Il est organisé par les collectivités publiques concernées qui en assurent la gouvernance et qui exercent, à travers lui, certaines de leurs compétences. Il associe les acteurs du territoire en cohérence avec les orientations de la charte et a un rôle de coordination de certaines politiques. Il n'a de sens que si les membres s'y impliquent et orientent son action. Il est donc très important que des élus investis et intéressés y siègent pour assurer le lien avec leurs collectivités et évoquer leurs attentes et positions.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026028-DE

Après avoir délibéré, la commune d'Aillon-Le-Jeune désigne pour la représenter au sein du Comité Syndical du PNR des Bauges :

- Membre titulaire : Sophie RASSAT
- Membre suppléant : Armelle VULLIEN

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour copie conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

M. Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026029-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Election d'un représentant au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026029-DE

Considérant que le SDES, lors de la réunion du comité syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a modifié la procédure de désignation des représentants des collectivités au sein de ses instances ;

Considérant qu'il convient d'élire, conformément à l'article 22 des statuts du SDES, un délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal élisent Monsieur Mathieu SCIASCIA *en tant que délégué pour siéger au sein du collège électoral du SDES.*

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

M. Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026030-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Désignation des délégués de notre commune au SIVOM Jeunesse Familles des Bauges

Pour représenter la commune au sein de ce syndicat, il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après avoir délibéré, la commune d'Aillon-Le-Jeune désigne pour la représenter au sein du SIVOM Jeunesse Familles des Bauges

- Membre titulaire : Pascal GINOLIIN
- Membre suppléant : Claude DERUY

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour copie conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

M. Marc FLEURY

MAIRIE D'AILLON-LE-JEUNE 73340

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026031-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

Objet : Convention tripartite d'autorisation décollage parapente Mont Pelat

La FFVL (Fédération Française de Vol Libre) : 1, Place Général Goiran 06100 NICE, représentée par :

- Le club de parapente N°03148 "LES VOLANTS BAUGES", adresse du siège : 294 route des Aillons 73340 AILLON LE JEUNE représenté par son président : Mme MOORE Audrey, ZA la Madeleine 73340 LESCHERAINES, ci-après dénommé "le preneur N°1"
- Et L'école de parapente "BAUGES PARAPENTE", adresse du siège : ZA la madeleine 73340 LESCHERAINES représenté par son gestionnaire : M Thomas BATARD, demeurant à ZA la madeleine 73340 LESCHERAINES ci-après dénommé "le preneur N°2"

souhaite utiliser les parcelles B420, B403 et B404 situées sur Aillon le Jeune pour l'apprentissage au décollage de parapente et activités physiques ou pédagogiques associées.

Une convention tripartite est proposée par ces deux entités avec la commune.

Cette convention est d'une durée de 1 an, avec renouvellement par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une des parties.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026031-DE

Considérant l'attrait supplémentaire d'une telle activité pour le développement touristique de la commune, cette convention est proposée à titre gratuit.

Les termes de la convention sont en accord avec les pratiques reconnues par la Fédération Française de Vol Libre et sera transmise pour enregistrement à cette fédération et pour approbation.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernés par celle-ci

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

M. Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026032BIS-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,
Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026.
Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN
Absent excusé : /
Absents : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE
Assistent à la réunion : Christophe MAREC
Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Tarifs de location Chaseau n°1 2026-2027 et partenariat avec Chambéry Montagnes

La location du Chaseau n°1 est confiée à Chambéry Montagnes.

A ce titre, la commune doit :

- Souscrire avec Chambéry Montagnes un contrat de partenariat pour un montant de 116€ pour 2026
- Fixer les tarifs de location

Les tarifs de location des gîtes du Chaseau 1 sont votés annuellement, et doivent l'être à nouveau, pour la saison 2026-2027.

Pour tenir compte de l'inflation, il est décidé de voter une augmentation globale des locations avec une majoration de 5%, ce qui donne les nouveaux tarifs 2026-2027 suivants :

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026032BIS-DE

Tarification semaine

	Samedi au samedi		Dimanche au dimanche		Dates d'indisponibilités de votre hébergement
VACANCES NOEL / NOUVEL AN (haute saison)	19 au 26/12/26	2 075 €	20 au 27/12/26	2 075 €	
	26/12/26 au 02/01/27	2 075 €	27/12/26 au 03/01/27	2 075 €	
JANVIER (moyenne saison)	02/01 au 06/02/27	1 335 €	03/01 au 07/02/27	1 335 €	
FEVRIER (très haute saison)	06/02 au 06/03/27	2 075 €	07/02 au 07/03/2027	2 075 €	
MARS / AVRIL (moyenne saison)	06/03 au 27/03/27	1 335 €	07/03 au 28/03/2027	1 335 €	
AVRIL (moyenne saison)	27/03 au 03/04/27	959 €	28/03 au 04/04/2027	959 €	
VACANCES DE PAQUES (moyenne saison)	03/04 au 01/05/2027	1 298 €	04/04 au 02/05/2027	1 298 €	
MAI / JUIN (moyenne saison)	01/05 au 03/07/2027	959 €	02/05 au 04/07/2027	959 €	
VACANCES ETE (haute saison)	03/07 au 28/08/2027	1 335 €	04/07 au 29/08/2027	1 335 €	
SEPTEMBRE / OCTOBRE (basse saison)	28/08 au 16/10/2027	959 €	29/08 au 17/10/2027	959 €	
VACANCES TOUSAINT (basse saison)	16/10 au 30/10/2027	1 298 €	17/10 au 31/10/2027	1 298 €	
NOVEMBRE / DECEMBRE (basse saison)	30/10 au 18/12/2027	959 €	31/10 au 19/12/2027	959 €	

Tarification courts séjours

	Du	Au	Tarif 2 nuits	Tarif 3 nuits	Tarif 4 nuits*	Tarif 5 nuits*	J'accepte de louer A J-15 ou TOUTE L'ANNÉE
Vac. Noël / Nouvel an	19/12/2026	02/01/2027	741 €	1 111 €	1 482 €	1 852 €	oui
Hiver	02/01/2027	06/02/2027	397 €	595 €	794 €	992 €	oui
Vac. Février	06/02/2027	06/03/2027	741 €	1 111 €	1 482 €	1 852 €	oui
Hiver	06/03/2027	28/03/2027	397 €	595 €	794 €	992 €	oui
Hiver / Printemps	28/03/2027	03/04/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui
Printemps	03/04/2027	01/05/2027	364 €	546 €	728 €	910 €	oui
Printemps / Eté	01/05/2027	03/07/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui
Vac. Eté	03/07/2027	28/08/2027	397 €	595 €	794 €	992 €	oui
Eté / Automne	28/08/2027	16/10/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui
Vac. Toussaint	16/10/2027	30/10/2027	364 €	546 €	728 €	910 €	oui
Automne / Hiver	30/10/2027	18/12/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui

Pour les jours à cheval sur deux périodes, le tarif le plus élevé sera retenu par GCAT.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026032BIS-DE

Longs séjours

Remplir le % de remise souhaité (applicable toute l'année - du 19/12/2026 au 19/12/2027)

	1ère semaine	2ème semaine	3ème semaine	4ème semaine
Période de 2 semaines	%	10 %		
Période de 3 semaines	%	10 %	15%	
Période de 4 semaines	%	10 %	15%	15%

Accords commerciaux

- Promotion de dernières minutes -20% (Mise en ligne J-15)

Hiver 2026/2027

Hors vacances scolaires : 02/01 au 06/02/2027 – 06/03 au 03/04/2027 OUI ☑ / NON ☐

Vacances scolaires : 19/12/2026 au 02/01/2027 - 06/02 au 06/03/2027 OUI ☑ / NON ☐

Eté 2027

Vacances scolaires du 03/07 au 28/08/2027 OUI ☑ / NON ☐

- Promotion Basse saison dernières minutes -10% (Mise en ligne J-15)

Basse saison :

Printemps 2027 : 01/05 au 03/07/2027 OUI ☐ / NON ☑

Automne 2027 : 28/08 au 18/12/2027 OUI ☐ / NON ☑

- Promotion -50% pour le Club des Sports des Aillons (intersaison & manifestations spéciales uniquements)

OUI ☑ / NON ☐

- Promotion -10% Earlybooking (promo activée lors de sventes flsh par la centrale de réservation à des dates clefs)

OUI ☑ / NON ☐

Dépôt de garantie

Si dégradations : 300 € Si ménage constaté non fait : 120 €

Après délibération, le conseil municipal décide :
- de souscrire avec Chambéry Montagnes un contrat de partenariat
- d'adopter les tarifs ci-dessus pour le Chaseau n°1 pour l'année 2026-2027.

Annule et remplace la précédente délibération 2026-032.

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire, Le Secrétaire de Séance,

M. Marc FLEURY Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026032-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Tarifs de location Chaseau n°1 2026-2027 et partenariat avec Chambéry Montagnes

La location du Chaseau n° 1 est confiée à Chambéry Montagnes.

A ce titre, la commune doit :

- Souscrire avec Chambéry Montagnes un contrat de partenariat pour un montant de 116€ pour 2026.
- Fixer les tarifs de location

Les tarifs de location des gîtes du Chaseau 1 sont votés annuellement, et doivent l'être à nouveau, pour la saison 2026-2027.
Pour tenir compte de l'inflation, il est décidé de voter une augmentation globale des locations avec une majoration de 5%, ce qui donne les nouveaux tarifs 2026-2027 suivants :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026032-DE

Tarification semaine

	Samedi au samedi		Dimanche au dimanche		Dates d'indisponibilités de votre hébergement
VACANCES NOEL / NOUVEL AN (haute saison)	19 au 26/12/26	2 075 €	20 au 27/12/26	2 075 €	
	26/12/26 au 02/01/27	2 075 €	27/12/26 au 03/01/27	2 075 €	
JANVIER (moyenne saison)	02/01 au 06/02/27	1 335 €	03/01 au 07/02/27	1 335 €	
FEVRIER (très haute saison)	06/02 au 06/03/27	2 075 €	07/02 au 07/03/2027	2 075 €	
MARS / AVRIL (moyenne saison)	06/03 au 27/03/27	1 335 €	07/03 au 28/03/2027	1 335 €	
AVRIL (moyenne saison)	27/03 au 03/04/27	959 €	28/03 au 04/04/2027	959 €	
VACANCES DE PAQUES (moyenne saison)	03/04 au 01/05/2027	1 298 €	04/04 au 02/05/2027	1 298 €	
MAI / JUIN (moyenne saison)	01/05 au 03/07/2027	959 €	02/05 au 04/07/2027	959 €	
VACANCES ETE (haute saison)	03/07 au 28/08/2027	1 335 €	04/07 au 29/08/2027	1 335 €	
SEPTEMBRE / OCTOBRE (basse saison)	28/08 au 16/10/2027	959 €	29/08 au 17/10/2027	959 €	
VACANCES TOUSAINT (basse saison)	16/10 au 30/10/2027	1 298 €	17/10 au 31/10/2027	1 298 €	
NOVEMBRE / DECEMBRE (basse saison)	30/10 au 18/12/2027	959 €	31/10 au 19/12/2027	959 €	

Tarification courts séjours

	Du	Au	Tarif 2 nuits	Tarif 3 nuits	Tarif 4 nuits*	Tarif 5 nuits*	J'accepte de louer A J-15 ou TOUTE L'ANNÉE
Vac. Noël / Nouvel an	19/12/2026	02/01/2027	741 €	1 111 €	1 482 €	1 852 €	oui
Hiver	03/01/2027	06/02/2027	397 €	595 €	794 €	992 €	oui
Vac. Février	07/02/2027	06/03/2027	741 €	1 111 €	1 482 €	1 852 €	oui
Hiver	07/03/2027	28/03/2027	397 €	595 €	794 €	992 €	oui
Hiver	29/03/2027	03/04/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui
Hiver	04/04/2027	01/05/2027	364 €	546 €	728 €	910 €	oui
Eté	02/05/2027	03/07/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui
Vac. Eté	04/07/2027	28/08/2027	397 €	595 €	794 €	992 €	oui
Eté	29/08/2027	16/10/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui
Vac. Toussaint	17/10/2027	01/11/2027	364 €	546 €	728 €	910 €	oui
Hiver	02/11/2027	18/12/2027	287 €	430 €	573 €	717 €	oui

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026032-DE

Longs séjours

Remplir le % de remise souhaité (applicable toute l'année - du 19/12/2026 au 19/12/2027)

	1ère semaine	2ème semaine	3ème semaine	4ème semaine
Période de 2 semaines	%	10 %		
Période de 3 semaines	%	10 %	15%	
Période de 4 semaines	%	10 %	15%	15%

Accords commerciaux

- Promotion de dernières minutes -20% (Mise en ligne J-15)

Hiver 2026/2027

Hors vacances scolaires : 02/01 au 06/02/2027 – 06/03 au 03/04/2027 OUI ☑ / NON ☐

Vacances scolaires : 19/12/2026 au 02/01/2027 - 06/02 au 06/03/2027 OUI ☑ / NON ☐

Eté 2027

Vacances scolaires du 03/07 au 28/08/2027 OUI ☑ / NON ☐

- Promotion Basse saison dernières minutes -10% (Mise en ligne J-15)

Basse saison :

Printemps 2027 : 01/05 au 03/07/2027 OUI ☐ / NON ☑

Automne 2027 : 28/08 au 18/12/2027 OUI ☐ / NON ☑

- Promotion -50% pour le Club des Sports des Aillons (intersaison & manifestations spéciales uniquements)

OUI ☑ / NON ☐

- Promotion -10% Earlybooking (promo activée lors de sventes flsh par la centrale de réservation à des dates clefs)

OUI ☑ / NON ☐

Dépôt de garantie

Si dégradations : 300 € Si ménage constaté non fait : 120 €

Après délibération, le conseil municipal décide :
- de souscrire avec Chambéry Montagnes un contrat de partenariat
- d'adopter les tarifs ci-dessus pour le Chaseau n°1 pour l'année 2026-2027.

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

M. Marc FLEURY

MAIRIE D'AILLON-LE-JEUNE * 73340 *

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026033-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Approbation du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école (PPMS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13,
VU le code de l'éducation, notamment les articles L.312-13-1, L.411-4 et D.312-40
VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.721-1 et R.741-1
VU la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté,

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale identifie en lien avec les collectivités territoriales, les risques auxquels sont exposés les écoles.

Le P.P.M.S est élaboré en lien avec le directeur d'école ainsi que le maire de la commune d'implantation.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026033-DE

Le document du P.P.M.S de l'école du Chef- lieu, élaboré en collaboration avec la directrice et la commune, définit l'ensemble des conduites à tenir selon les différents risques et les locaux et répertorie les personnes à contacter en cas de problème

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan particulier de mise en sureté de l'école du Chef-Lieu.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

M. Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026034-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Création et suppression d'emploi pour avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu l'arrêté n° 2021-61 en date du 08/07/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération en date du 05/10/2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe en raison de la création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026034-DE

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la suppression** d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

- **la création** d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2026 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe :
- ancien effectif : un (1)
- nouvel effectif : zéro (0)

Grade : d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe :
- ancien effectif zéro (0)
- nouvel effectif un (1)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ par le conseil municipal

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire, Le Secrétaire de Séance,

M. Marc FLEURY Pascal GINOLLIN

MAIRIE D'AILLON-LE-JEUNE 73340

Aillon le Jeune
SAVOIE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026035-DE

D 2026-035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Modifications dates d'ouvertures de la piscine

Le conseil municipal décide, pour la piscine municipale à compter du 01/05/2026, les horaires d'ouverture au public suivants :

du samedi 02/05/2026 au vendredi 03/07/2026
du lundi 31/08/2026 au dimanche 01/11/2026

Lundi	**17h00 - 20h00**
Mercredi et samedi	**15h00 - 20h00**
Dimanche	**10h00 - 12h00**

Ouverture exeptionnelle :
Vendredi 01/05/2026
Vendredi 08/05/2026
Jeudi 14/05/2026
Vendredi 15/05/2026
de 15h00 - 20h00

ETE du samedi 04/07/2026 au dimanche 30/08/2026

Tous les jours sauf le mardi	**11h00 - 19h00**

FERMETURE
du lundi 02/11/2026 au dimanche 13/12/2026

Evacuation des bassins 15 minutes avant la fermeture

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026035-DE

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour copie conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

M. Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026036-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la piscine municipale

Le conseil municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la piscine municipale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création du 04/07/2026 au 30/08/2026 d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :
  - dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour les MNS
  - dans le grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives (OTAPS) relevant de la catégorie hiérarchique Cs, à temps partiel pour les BNSSA
  - dans le grade d'agent administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (30/35ème) pour l'accueil du public et le ménage à la piscine municipale.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026036-DE

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée et rémunérés selon les grilles indiciaires territoriales de la fonction publique.

- Pour la surveillance de la piscine pour les groupes scolaires et lors des privatisations, la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :
  - dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour les MNS
  - dans le grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives (OTAPS) relevant de la catégorie hiérarchique Cs, à temps partiel pour les BNSSA

    OU

  - de faire appel à un prestataire de service

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

M. Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 073-217300045-20260407-D2026037-DE

Aillon le Jeune
SAVOIE

D 2026-037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 7 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 1er avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Pascal GINOLLIN, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : Jérôme GINOLLIN (en visio), Jessica GRANDHAYE

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 9	Votes pour : 9
Nombre de suffrage exprimés : 9	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

Objet : Avenant à la convention ambulances astreinte 2025-2026

La déliberation n°2025-076 en date du 02/12/2025, autorisait de passer une convention d'astreinte avec la Société Ambulances Savoyardes pour les secours sur pistes.

L'article 8 doit être complété par :

« Tout départ du site effectué après 17h45 sera facturé 80 € TTC en plus du tarif journalier »

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal valide cet avenant et autorise Le Maire à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

M. Marc FLEURY

MAIRIE D'AILLON-LE-JEUNE 73340

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN